



Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Produit : Barrière à insecte

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit biocide insecticide (TP18)
Liquide de contact (AL), prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : ORCAD Laboratoire
Quartier de la Haute Bédoule
Chemin de la Desserte
13 240 SEPTEMES LES VALLONS
Tél. 04 91 09 03 93 - Fax. 04 91 09 05 16
contact@orcad-vulcano.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008
Pas de classement

2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008
Pas de classification

Composants déterminants l'étiquetage :
Non concerné

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer l'emballage en accord avec la réglementation en vigueur.

L'emballage souillé et le produit non utilisé ne doivent pas être éliminés avec les déchets ménager.

2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Pas de données disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS

Caractérisation chimique : mélange.

Description : Liquide de contact prêt à l'emploi basé sur la substance active Acétamipride

INGREDIENTS DANGEREUX				
Nom	N°CAS/ EINECS	Concentration	Classification 67/548/EEC	CLP (R1272/2008) Classification
Substances actives				
Acétamipride (ISO)	CAS :160430-64-8	2 g/l 0,2 % (w/w)	Xn R22 R52/53	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412 GHS07
Autres composants				
Gamma Butyrolactone	96-48-0	0.4 – 0,55% (w/w)	Xn R22, R41, R67	H302, H318, H336

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon, rincer abondamment. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritation.

Après ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter immédiatement un médecin ou appeler un centre antipoison si besoin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information supplémentaire disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens recommandés : CO₂, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Moyen à éviter : eau sous pression/eau pulvérisée si il existe un risque de pollution des égouts ou de la nappe phréatique.

5.2 Dangers particuliers

Pas de danger particulier.

5.3 Conseil aux pompiers

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale

Autres recommandations

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides), balayer et pelleter le produit solide

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.

Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

6.4 Référence aux autres sections

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite pas de mesure spécifique ou particulière.

Respecter les instructions d'utilisation.

Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec et bien ventilé et à l'abri du gel.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Garder dans des containers hermétiquement fermés.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène et de protection générales

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit.

Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation.

Ne pas inhaler les sprays.

Equipement de protection individuel

Pas protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale

Protection des mains

Pas de protection obligatoire des mains dans le cadre d'une utilisation normale.

En cas d'utilisation intensive, il est recommandé de porter des gants. (norme EN 374-1)

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

Protection oculaire

Pas de protection oculaire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

En cas d'utilisation intensive, il est recommandé de porter des lunettes de protection type panoramique. (norme EN 166)

Protection corporelle

Vêtement de travail de protection

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

Forme	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur	sans

pH 4-5

Point d'ébullition > 100°C

Flash point: non applicable

Auto inflammation	non applicable
Danger d'explosion	non applicable
Densité	1 à 20°C
Solubilité:	Soluble dans l'eau

9.2 Autres informations

Pas d'autres données disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation. Pas de décomposition dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue avec les matériaux d'emballage.

10.6 Produits de décompositions dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information on sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification

Pas de données pour le mélange

Données pour la substance active acétamipride

Oral LD50 (rat): 417 mg/kg (male) 314 mg/kg (female)

Cutané LD50 (rat): > 2000mg/kg

Inhalation LC50 (rat): > 1.15 mg / l / 4hrs.

Corrosion/irritation cutanée:

Cutanée (lapin): Négatif

Domage/irritation sérieuse :

Oeil (lapin): Négatif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire :

Respiratoire: Pas de donnée
Cutanée (cobaye): Négatif
Mutagenicité des cellules germinales:
Test d'Ames: Négatif
Test d'aberration chromosomique: Positif
Micronucleus test(mouse): Négatif
Etude UDS : Négatif

Cancérogénicité :
Rat: Négatif
Souris: Négatif

Toxicité pour la reproduction :
Rat: Négatif

Toxicité sub-aigüe :
Test de toxicité par dose répétée sur 90 jours : NOAEL (rat): 12.4 mg/kg (male), 14.6 mg/kg (femelle)

Toxicité chronique :
NOAEL(rat): 7.1mg/kg/day (male), 8.8mg/kg/day (femelle) (2 years)
NOAEL (mouse): 20.3 mg/kg/day (male), 25.2 mg/kg/day (femelle) (1.5 year)

Teratogénicité :
Rat: Négatif
Lapin : Négatif

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques :
Pas de données pour le mélange

Données pour la substance active acétamipride :

Toxicité aquatique :

Toxicité aigüe (poisson) :

Lepomis macrochirus - CL50 : >119.3 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures

Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 : >100 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures.

Toxicité aigüe (daphnie) :

Daphnia magna - CE50 : 49.8 mg/l - Durée d'exposition : 48 heures

Toxicité aigüe (algue) :

CE50 : >98.3 mg/l - Durée d'exposition : 72 heures

Toxicité aigüe (abeille) :

Orale LD50 : 8.85 µg ai/abeille

Contact : 9.26 µg ai/abeille

12.2 Persistance and dégradabilité

Pour la substance active acétamipride : non rapidement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pour la substance active acétamipride : Pas de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de potentiel de caractère PBT ou vPvB pour la matière active.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Note générale :

La matière active pure est nocive pour les organismes aquatiques, et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette formulation n'est pas classé d'un point de vue éco-toxique.

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Traitement des produits non utilisé

Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau

Eliminer l'emballage vide non souillé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par la filière de collecte sélective des déchets d'emballage ménagers si l'emballage est conforme aux consignes de tri.

13.2 Traitement des emballages souillés

Ne pas réutiliser les emballages contaminés, jeter les emballages en accord avec les règlements officiels. Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Préparation non classée pour le transport

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Non applicable

14.3 Classe de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Voir symbole

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

Ce mélange n'est pas concerné par la classification ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Réglementation nationale :

Ce mélange n'est pas concerné par la classification ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide.

Phrases pertinentes :

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Mise à jour depuis la version du 18/03/2014:

Section 9

Mise à jour du pH

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.

Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.

Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.

L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.